

COMMUNE de VERNY

Département

de la Moselle

Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2019 à 20h00 Convocation du 19 juin 2019

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers
Élus :**
19

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ; François VALENTIN ; Claire LECOIGNE ; Robert STEIN ; David BILLET ; Isabelle JASKULA ; Jean Marc SAUTREAU ;

**Conseillers en
fonction** : 19

Absents excusés : Alexis RUSINEK ; Joël XOLIN ; Mélanie ADELE-PERREY ;

Absents non excusés : --

Procurations : Alexis RUSINEK à Victorien NICOLAS ; Joël XOLIN à Séverine COURTOIS-SENE ; Mélanie ADELE-PERREY à François VALENTIN ;

**Conseillers
Présents** : 16

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance

Point n° 1 : Avenant au marché de MOe pour la requalification de la rue du Château

Rapporteur : Mme la Maire

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que le marché de Maîtrise d'œuvre avait été notifié le 22 février 2018.

Le programme définitif des travaux nécessite d'intégrer au groupement d'étude SC France SàRL (concernant le mur du Parc), de modifier l'article 6.1.2.4 du CCAP et de fixer le forfait définitif de rémunération du marché de Maîtrise d'œuvre confié au groupement représenté par l'agence LE DORE PAYSAGE.

Madame la Maire précise en outre que, bien que l'avenant dépasse le seuil des 10%, la jurisprudence autorise ce dépassement lorsque cette augmentation est due aux prestations supplémentaires et indispensables à la réalisation de l'ouvrage (CAA de Marseille, 6^{ème} chambre, 24/06/2013, 10MA04556).

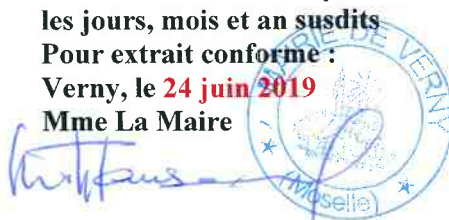
Madame la Maire demande à être autorisée à signer l'avenant soumis.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide : A l'UNANIMITÉ

D'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant au marché de MOe soumis consistant en :

- l'intégration de la SàRL SC France au groupement d'étude
- la modification de l'article 6.1.2.4 du CCAP
- la fixation du forfait définitif de rémunération passant de 41 970.00 € HT à 58 534.99 € HT

Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 24 juin 2019
Mme La Maire



Département

de la Moselle

Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE

COMMUNE de VERNY

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2019 à 20h00 Convocation du 19 juin 2019

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers
Élus :**
19

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ; François VALENTIN ; Claire LECOGNE ; Robert STEIN ; David BILLET ; Isabelle JASKULA ; Jean Marc SAUTREAU ;

**Conseillers en
fonction :** 19

Absents excusés : Alexis RUSINEK ; Joël XOLIN ; Mélanie ADELE-PERREY ;

Absents non excusés : --

Procurations : Alexis RUSINEK à Victorien NICOLAS; Joël XOLIN à Séverine COURTOIS-SENE; Mélanie ADELE-PERREY à François VALENTIN;

**Conseillers
Présents :** 16

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance

Point n° 2 : Cession de la Ferme Faber

Rapporteur : Mme la Maire

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que le 20 mai 2019 était diffusé l'avis d'appel à concurrence en vue de la cession de la Ferme Faber. Deux offres sont parvenues en mairie. Les membres de la commission (issus de la commission MAPA) réunis mardi 11 juin 2019, ont procédé à l'ouverture des plis. L'offre de la société Prosider a été rejetée puisque ne respectant pas le prix plancher de 109 000 € (valeur vénale donnée par les services des Domaines dans leur avis du 16 mai 2019).

Madame la Maire demande à être autorisée à signer tout document relatif à la vente du bâtiment dit Ferme Faber ainsi que la parcelle en permettant l'accès.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide : Par 15 voix POUR et 4 voix ABSTENTION (Mmes Jager-Weber et Jacquemin ; MM Billet et Noirot)

- De valider l'offre de Mme Laffineur proposant l'acquisition du bâtiment et de la parcelle à 110 000 €. Les frais de bornage et notariés seront à la charge de l'acquéreur
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout document permettant ladite vente

Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme :

Verny, le 24 juin 2019

Mme La Maire

